



**Compte-rendu
de la séance du Conseil Municipal
du 12 Octobre 2021**

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 6 Octobre 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 19 heures 30, sous la présidence de madame Evelyne BOSSU, Maire.

Présents : 11

Evelyne BOSSU, Maire	Ariane MARTIN, adjointe	Xavier BACHELET, adjoint
Carole BOUILLONNEC, adjointe	Agnès AGLAVE-LUCAS, adjointe	Sylviane LEPAPE
Nathalie GROM	Jean-Pierre BAZIN	Vincent DELCHOQUE
Caroline BOURG	Sébastien RAVOISIER	

Absents et procuration : 08

Nicolas BELANGÉ, adjoint	Pouvoir à	Ariane MARTIN
Gérard GENISSON		
Patricia CHAILLOU-LEPAREUR	Pouvoir à	Agnès AGLAVE-LUCAS
Sheila DEPUILLE	Pouvoir à	Carole BOUILLONNEC
Sandrine LHORSET		
Philippe CHAUVET		
Pierre-Antoine DHUICQ	Pouvoir à	Evelyne BOSSU
Nicolas PRIOUX	Pouvoir à	Vincent DELCHOQUE

Evolution du tableau de présence :

Le point n° 1 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés : 10 présents, 5 pouvoirs,

Arrivée de Monsieur Bachelet pour l'exposé du point n° 2, le nouveau nombre de présents est de 11, le nombre de pouvoir reste inchangé.

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Vincent DELCHOQUE est désigné pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu séance du 28 septembre 2021

1. Conseil Départemental : Dispositif financier d'aide aux équipements de la sécurité routière
2. Incivilités et salubrité des lieux publics : modification de la délibération du 21.03.2019

Madame le maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.
Le dernier compte rendu du 28 Septembre 2021 est adopté sans observation.

33-2021

Conseil Départemental : Dispositif financier d'aide aux équipements de la sécurité routière

Madame le Maire

Expose à l'assemblée municipale les termes de la correspondance du Conseil Départemental en date du 13 septembre :

- dispositif permettant de financer des aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, entre autres, à hauteur d'une participation communale minimale de 30 %, les demandes doivent être déposées pour le 15 octobre 2021,

Présente deux devis de signalétique sur les priorités à droite successives, des limitations à 30 km/h pour les rues Baleyrier et de l'Eglise, pour un montant global HT de 7695.30 € soit 9 234.36 TTC

Le Conseil Municipal accepte ces demandes et charge Mme le Maire de transmettre le dossier de financement et de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Décision : approbation

34-2021

Incivilités et Salubrité des lieux publics : modification de la délibération n° 08-2019 du 21 mars 2019

Madame le Maire

Rappelle

- Au titre de l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Considérant le règlement Sanitaire Départemental en vigueur,
- La délibération n° 08-2019 du 21 mars 2019 sur le constat des incivilités de non-respect de la salubrité des lieux publics, notamment sur la période de sensibilisation des six mois depuis accomplie,

Propose de modifier les termes de la délibération par :

- la suppression des trois actes inscrits soumis à verbalisation avec les sanctions financières précisées,
- l'inscription de la prise d'un arrêté du Maire notamment au titre des articles R632-1 et R634-2 du Code Pénal, du CGCT article 2212-2 et suivants, du Règlement Sanitaire Départemental en vigueur,

Permettant la verbalisation par l'amende de deuxième classe d'un montant de 150 € au titre de l'article R632-1 du Code Pénal,

Le Conseil Municipal accepte et charge le Maire de procéder à la modification de l'acte et d'en assurer la publicité nécessaire par voie d'affichage et électronique.

Décision : approbation

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, sans autre question de l'assemblée municipale, Madame le Maire, procède à la clôture de séance à 21 heures.

Evelyne BOSSU,
Maire

